

QUESTIONNAIRE — LA CARTE PROFESSIONNELLE (FFTDA)

Source : fftda.fr — Se former > Carte Professionnelle (<https://www.fftdda.fr/fr/460-carte-professionnelle.html>)

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	Quels articles du Code du sport encadrent la déclaration d'éducateur sportif et la carte professionnelle ?	Articles L 212-1 et L 212-2	Articles R 212-85 et R 212-86	Articles A 212-175 et A 212-176	Articles R 321-4 et R 321-5	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
2	Quelle est la durée de validité de la déclaration d'éducateur sportif ?	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
3	Quels éducateurs sportifs sont dans l'obligation de se déclarer auprès de la SDJES ?	Tous les éducateurs sportifs, qu'ils soient bénévoles ou rémunérés	Uniquement les éducateurs titulaires d'un diplôme d'État	Les éducateurs sportifs qui exercent une activité contre rémunération	Uniquement les éducateurs intervenant auprès de mineurs	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
4	Auprès de quel organisme les éducateurs sportifs rémunérés doivent-ils se déclarer ?	La FFTDA	La SDJES de leur lieu d'exercice	Le Ministère des Sports directement	La ligue régionale de Taekwondo	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
5	Dans quel but la déclaration d'éducateur sportif est-elle rendue obligatoire ?	Dans un souci de contrôle fiscal des revenus des éducateurs	Dans un souci de protection des pratiquants	Dans un souci de valorisation des diplômes fédéraux	Dans un souci de recensement national des professeurs de sport	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
6	Quels deux éléments la déclaration d'éducateur sportif permet-elle de vérifier ?	Le diplôme obtenu et l'ancienneté dans la fonction	Le casier judiciaire et l'inscription ou non au fichier FIJAIS	L'aptitude médicale et la licence sportive en cours de validité	Le casier judiciaire et la validité du diplôme professionnel	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
7	Que signifie le sigle FIJAIS ?	Fichier des Infractions aux Jeux et Activités Individuelles du Sport	Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles	Fichier Informatisé des Jugements et Actes Individuels des Sports	Fichier Judiciaire des Amendes et Infractions Sportives	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
8	Comment est-il possible de déclarer son activité d'éducateur sportif ?	Uniquement par courrier auprès de la DDCS	En ligne sur le site declaration-educateur.sports.gouv.fr	Via la plateforme e-licence de la FFTDA	Directement auprès de la ligue régionale	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
9	Quelle caractéristique technique la carte professionnelle délivrée suite à la déclaration en ligne possède-t-elle ?	Une puce NFC permettant la lecture sans contact	Un flashcode permettant l'accès aux informations actualisées de son titulaire	Un QR code renvoyant vers le diplôme numérique du titulaire	Un hologramme de sécurité certifié par le Ministère des Sports	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
10	La déclaration d'éducateur sportif est-elle obligatoire pour les enseignants bénévoles de Taekwondo ?	Oui, elle est obligatoire pour tout éducateur sportif sans exception	Non, elle concerne uniquement les éducateurs exerçant contre rémunération	Oui, mais uniquement pour les bénévoles intervenant auprès de mineurs	Non, mais elle est fortement recommandée pour tous	fftdda.fr/fr/460 – Carte Professionnelle
11	Dans quelle rubrique du site fftdda.fr se trouve la page « Carte Professionnelle » ?	Fédération > La FFTDA	Club > Se structurer	Pratiquer > Se former	Compétition > Se former	fftdda.fr/fr/460 – navigation du site